

Liens entre le projet PROSCeSS et le réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement

Le Projet PROSCeSS

Le projet PROSCeSS (PRoMotion de la Santé dans les Clubs de SportS) a démarré en 2018, grâce à un partenariat entre Santé publique France, Université Côte d'Azur et Université de Lorraine. Ces trois partenaires ont été rejoints en 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le projet PROSCeSS a pour objectifs de promouvoir la santé dans les clubs de sport et de les accompagner à devenir des milieux de vie promoteurs de santé. Afin de permettre aux clubs de sport d'agir en faveur de la promotion de la santé, l'équipe projet a créé plusieurs interventions, comme une formation MOOC ainsi qu'un accompagnement à la promotion de la santé à destination des clubs de sports, que l'équipe projet souhaiterait déployer au niveau national.

Ce document a ainsi pour but de présenter individuellement aux acteurs cités dans la stratégie de déploiement leur rôle, les actions qu'ils peuvent effectuer et la temporalité dans laquelle les faire.

Actions	Temporalité
Stratégie « accompagnement »	
Proposer un accompagnement des fédérations sportives à la promotion de la santé une fois par an ^(acc1)	2024
Stratégie « communication »	
Transmettre les informations relatives au site internet / Mooc PROSCeSS dans leur newsletter deux fois par an ^(com1)	2024
Transmettre les informations relatives au Mooc PROSCeSS un mois avant sa sortie annuelle ^(com2)	2024
Informier sur les sessions annuelles et les possibilités d'inscription à la formation d'accompagnateurs (1 fois par an) ^(com3)	2024

Actions

Temporalité

Stratégie « plaidoyer »

Soutenir les actions de plaidoyer de l'équipe PROSCeSS (**au moins 2 fois par an**) ^(plai1)

2024

Stratégie « recherche »

Soutenir l'évaluation et la documentation scientifique de l'accompagnement PROSCeSS (**2 fois par an**) ^(rec1)

-

Fédérer un collectif autour des recherches portant sur les milieux de vie promoteur de santé (réunion annuelle) ^(rec2)

2024
-
2026

Stratégie « ressource »

Inscrire les actions de formation et l'accompagnement PROSCeSS dans les lignes budgétaires et la politique sportive ^(res1)

-

Autres acteurs effectuant les mêmes actions :

- Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) (com1 ; com2 ; com3 ; plai1) ;
- Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) (com1 ; com2 ; com3 ; plai1) ;
- Collectivités locales (res1) ;
- Maisons Sport-Santé (com1 ; com2 ; com3) ;
- Conseils régionaux (plai1) ;
- Régions (com1 ; com2 ; com3) ;
- Agences Régionales de Santé (ARS) (res1) ;
- Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) (rec1) ;
- Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS (C3D STAPS) (com1) ;
- Universités (rec1) ;
- Laboratoires de recherche (rec1) ;
- Chercheur.se.s (rec2) ;
- Promotion Santé Régionale (acc1 ; com1 ; com2 ; com3 ; res1) ;
- Fédération Promotion Santé (acc1 ; com1 ; com2 ; com3 ; plai1 ; res1) ;
- Équipe PROSCeSS (acc1) ;
- Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (com1) ;
- Santé publique France (SpF) (rec1) ;
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) (acc1 ; res1) ;
- Fédérations sportives (com1 ; com2 ; com3 ; plai1) ;
- Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) (rec1) ;